

Bureau Communautaire du 19 janvier 2017

DB2017

002

Nombre de Membres du Bureau

En exercice	48
Présents	33
Votants	33

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **13.01.2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND (+ pouvoir Christian FRAISSINÈDE)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT
<u>Gaujac</u>
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>
<u>Lagruère</u>
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL (+ pouvoir Jacques BRO)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET - Philippe LABARDIN (+ pouvoir Nicolas MINER)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAUZÈRE
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Pierre IMBERT - Carole VERHAEGHE - Christian FRAISSINÈDE - Jean-François THOUHAZE - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Guy PÉREUIL - Jean-Claude DERC - Bernard MANIER - Nicolas MINER - Christine VOINOT - Jacques BRO - Daniel BARBAS - Jean GUIRAUD

Pouvoirs de

Christian FRAISSINÈDE à Francis DUTHIL - Jacques BRO à Francis DUTHIL - Nicolas MINER à Philippe LABARDIN

ACQUISITION POUR UN EURO D'UNE PARCELLE COMPLEMENTAIRE LIEU-DIT « VENTEUILH » AU MAS D'AGENAI DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Résumé de la décision

Compte tenu de l'évolution du projet de la MSP du Mas d'Agenais, le terrain initialement acquis par Val de Garonne Agglomération ne permet pas de répondre aux besoins fonciers des différents aménagements nécessaires. Un nouveau découpage parcellaire a dû être réalisé (Cf. plan cadastral ci-joint).

Il en résulte que la commune du Mas d'Agenais a accepté de céder pour un euro une parcelle complémentaire à Val de Garonne Agglomération ; cette parcelle nécessaire à la parfaite mise en œuvre du projet précité est nouvellement cadastrée ZD 434.

Val de Garonne Agglomération doit donc procéder à l'acquisition de ce terrain auprès de la commune du Mas d'Agenais.

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière d'acquisition de biens mobiliers et immobiliers d'un montant inférieur ou égal à 200 000€ et de fixation du prix de vente de terrains communautaires

Vu la décision de bureau n°DB2013-094 du 18 novembre 2013 par laquelle VGA a acquis pour un euro un terrain lieu-dit « Venteuilh » au Mas d'Agenais en vue de la création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 février 2016 par laquelle la commune du Mas d'Agenais cède à VGA pour un Euro une parcelle située lieu-dit « Venteuilh » cadastrée section ZD n°434 d'une superficie de 1 541 m²

Exposé des motifs

La surface de la parcelle cédée initialement par la commune du Mas d'Agenais à Val de Garonne Agglomération (anciennement ZD n°408 d'une surface de 1 000m² et nouvellement ZD 435+436) n'est pas suffisante pour accueillir le projet de la Maison de Santé Pluri-professionnelle du Mas d'Agenais (bâtiment, parking et cheminements).

Aussi, la délimitation du terrain initialement acquis nécessitait d'être reprise pour mieux correspondre aux besoins fonciers du projet.

Le nouveau découpage parcellaire réalisé (cf. plan cadastral ci-joint) et les transactions foncières qui en ont résulté doivent conduire l'Agglomération à acquérir auprès de la commune du Mas d'Agenais - pour un euro - la parcelle nouvellement cadastrée ZD 434 d'une surface de 1 541m²

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à approuver la décision suivante,

Le Bureau Communautaire,

Approuve l'acquisition pour un euro une parcelle cadastrée section ZD n°434 d'une superficie de 1 541m² et appartenant à la commune du Mas d'Agenais

Précise que cette dépense est inscrite au budget principal sur le chapitre 21, article 2111 du budget principal

Prend acte que Maître SENTENAC au Mas d'Agenais est désigné comme notaire chargé de cette transaction.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	33	
<i>Pour</i>	33	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage
Le 24.01.2017
Notification
Le

Fait à Marmande, le 19 janvier 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération